

protection environnementale qui sera l'une des plus puissantes de l'hémisphère occidental. Elle aura pour effet d'accroître le pouvoir du gouvernement fédéral pour ce qui est de protéger l'environnement, d'imposer de sévères pénalités aux pollueurs et d'introduire la gestion du cycle de vie des produits chimiques toxiques.

Nous avons adopté récemment une politique en matière d'eau qui reconnaît la valeur de cette ressource essentielle et qui établit les balises nécessaires pour la gérer de façon à préserver l'environnement.

Nous reconnaissons également la nécessité de préserver de grandes zones sauvages au Canada. Voilà pourquoi nous avons, l'année dernière, créé un parc dans le magnifique archipel qui se trouve sur la côte ouest de la Colombie-Britannique et que l'on connaît sous le nom de South Moresby. Souvent décrite comme la Galapagos canadienne, elle abrite des espèces de la flore et de la faune qui sont uniques dans le monde et contient une partie des dernières forêts pluviales du continent nord-américain.

Le soin que nous prenons à protéger l'environnement s'étend à notre politique étrangère. Ainsi, nous consacrons une attention particulière à donner suite comme il convient au rapport Brundtland, non seulement à l'ONU, mais dans toutes les institutions internationales dont le Canada fait partie: l'OCDE, le PNUE et d'autres. La question du changement global du climat nous intéresse particulièrement et nous aurons une participation très active à l'élaboration d'un traité multilatéral global sur le droit de l'atmosphère.

Le Canada s'est engagé à accroître la part de l'aide au développement qu'il réserve à la protection environnementale. Les inquiétudes d'ordre environnemental sont devenues une priorité de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et nous continuerons de presser les banques de développement multilatéral d'accorder plus d'attention à ces questions dans la conception et l'implantation de projets.

La Commission Brundtland a été une autre étape majeure. Grâce à ses efforts, nous comprenons mieux désormais ce qu'est un "développement soutenable" et la stratégie que nous devons appliquer pour le réaliser aux plans national et international. Nous devons nous concentrer sur les changements structurels requis pour intégrer les décisions environnementales et économiques au processus décisionnel des secteurs public et privé. La participation d'un public informé, mise de l'avant par la Commission Brundtland,